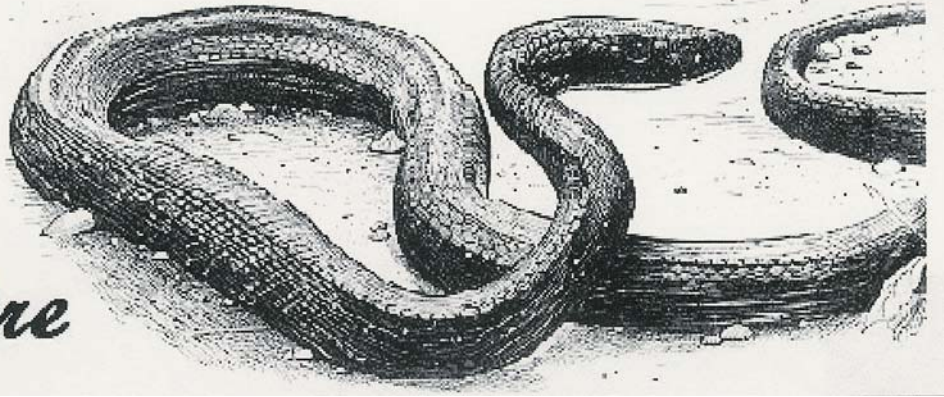


Langue de Vipère



Septembre 2006

Sommaire

- Chaleur de l'été 2006
- Salaires... des miettes
- Bye Bye Tramway
- Congés Bonifiés 2007
- La com' de Béclère
- Planning de nuit...
- Sud oku Facile !

Calendrier CAP Rentrée 2006

8 septembre :

CAP n°9 Pers. Encadrements administ. et des secrétariats médicaux.

Liste Apt. ACH classe normale
Avant modulé Secrét. Médicale et ACH

15 septembre :

CAP n°2 Cat. A des services de soins, médico-tech, de rééducation et des services sociaux
Séance Plénière & avant modulé

29 septembre :

CAP n°12 Pers. services de soins et des services médico-tech. autres que ceux de la CAP n°11.
Avant modulé des ASHQ

Rien de nouveau sous le soleil !

Alors que la canicule de 2003 et ses 15000 morts qui avait démontrée la mobilisation et l'efficacité des personnels de nos hôpitaux publics, force est de constater qu'aucune amélioration n'a été faite concernant les personnels.

- Le simple bon sens et le code du travail qui obligent l'employeur à fournir de l'eau fraîche et potable ne sont pas respectés par certaines directions. **1 fontaine réfrigérée pour 1500 agents à Antoine Béclère !** alors qu'en 2003 un vaste programme avait été mis à l'étude...sans suite, des brumisateurs pour les personnels doivent être mis à disposition.
- Si on a rafraîchi certains espaces aucune leçon n'a été tiré par la Direction du patrimoine sur l'architecture et les matériaux employés : Avicenne, le bâtiment Madeleine Brès qui est neuf, la température dans les chambres de malades avoisine 40°.
- Les tenues : la blanchisserie ne peut plus fournir malgré la forte mobilisation des personnels. Il est vrai que les suppressions d'emplois des dernières années ont porté sur les services supports.
- Les services techniques n'ont plus la capacité de maintenance du fait des réductions d'effectifs.
- Aucune anticipation n'a été faite pour des climatiseurs ou des ventilateurs, ce qui oblige aujourd'hui à acheter des appareils non performants et très chers.

A ceci s'ajoute le plan d'économie qui ne sera pas revu à la baisse !

On a pourtant vu la direction générale plus réactive quand elle nous a piqué un RTT pour la journée de solidarité, et cet argent où est-il ? Il paraît que les USLD pourrait avoir des mensualités de remplacement mais quand ? au mois de décembre ?

Encore une fois ce sont les personnels qui trinquent : déplafonnement des heures supp., menace de plan blanc, bref corvéable à merci mais sans que la direction générale ne daigne dire merci.

A la demande de jours supplémentaires ou de primes, elle répond qu'elle ne prendra aucune initiative au niveau de l'APHP, nous aurons sans doute droit à un petit article dans le journal sur le dévouement des personnels :

« je suis fière de vous » ... mais je m'en fous !



Hôpital Antoine Béclère, 157 rue de la Porte de Trivaux. 92141 Clamart
Tél. : 0145374464 Fax : 0145374864 Mail : syndicat@SudBeclere.org
Website : <http://www.sudbeclere.org>



Des négociations sur des mesures statutaires se sont ouvertes mardi 6 juin au ministère de la santé. Un mois et cinq séances plus tard, rien de bien nouveau et surtout aucune réponse concrète aux besoins de revalorisation de l'ensemble des professions hospitalières !

Salaires, carrières ... le ministère lâche des miettes

Depuis des années, les traitements des fonctionnaires perdent du pouvoir d'achat. En 2006, seule une augmentation de 0,5% (et d'un point d'indice soit 4,48 euros) ont été actés par un accord avec des organisations syndicales minoritaires, alors que l'inflation est estimée "officiellement" à plus 2,8 %. En six ans, ce sont près de 10% qui auront été perdus en moyenne par rapport au coût de la vie.

RIEN sur le fond !

Nous assistons à une "smicardisation" accrue des catégories C. La récente suppression de l'échelle 2 ne doit pas faire illusion. La nouvelle échelle 3 démarre à seulement 1255,02 Euros brut, ce qui représente à peine 1000 euros net en bas de la feuille de paye et 5 euros seulement au dessus du SMIC.

Le deuxième grade de la catégorie C (échelle 4) démarre 9 euros au dessus (2 points d'indice) et l'échelle 5 à 18 euros (4 points), une misère !

Aujourd'hui les agents de services hospitaliers et les aides-soignants sont embauchés sur les mêmes grilles de salaire, demain ils démarreront avec 2 points d'indice de différence : quelle reconnaissance ! Dans la filière ouvrière, les agents d'entretien et les ouvriers professionnels n'ont plus que 2 points d'indice de différence. Même constat pour les agents administratifs (échelle 3) et les adjoints administratifs (échelle 4).

Les qualifications ne sont plus reconnues !

La refonte de la catégorie C a même pénalisé certains agents.

L'application du décret du 26 février 2006 a comme conséquence pour certains agents de leur faire perdre une partie de l'ancienneté acquise et aussi de leur retarder le bénéfice de l'accès au grade supérieur dans certains cas.

Certains agents se sont même vus retirer des points d'indice du fait du rééchelonnement de la nouvelle échelle 3, un comble !

Le ministère se dit conscient de ces difficultés et envisagerait la rédaction d'un décret rectificatif revenant aux dispositions antérieures (à suivre). Mais les débuts de carrière de la catégorie B ne sont pas mieux considérés, ils ne démarrent qu'à 60 euros au-dessus du SMIC !

Le Classement indiciaire intermédiaire (CII) grille obtenue par les infirmières et paramédicaux en 1988 n'est plus qu'à 12% au-dessus du SMIC alors qu'il y avait plus de 36% de différence lors de sa création.

Et les carrières ?

Concernant les déroulements de carrière, ils sont de plus en plus inégalitaires. Un aide-soignant si il parvient au dernier échelon de la classe exceptionnelle (et tous n'y arrivent pas) pourra prétendre gravir 102 points d'indice, et demain peut être 135.

Sud santé sociaux revendique un salaire minimum à 1500 Euros, 250 Euros d'augmentation pour tous au titre du rattrapage des pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 6 ans.

Immédiatement, dans le cadre des négociations de la Fonction publique hospitalière, Sud revendique la reconnaissance des professions oubliées des différents protocoles précédents : personnels administratifs, ouvriers, socio-éducatifs ;

- la création d'une grille spécifique pour les aides-soignants, auxiliaires de puériculture et aides-médoco-psychologique intégrant les primes de fonction dans le traitement de base ;
- la revalorisation de la grille B type ;
- ainsi que celle des paramédicaux - infirmières, médoco-techniques, rééducateurs (la CII) ;
- des carrières sans barrage (suppression des quotas et ratios) ;
- un véritable 13ème mois pour tous.



Promus / promouvables : une nouvelle arnaque !

Depuis 2002 l'avancement de grade (aux classes supérieures) pour certaines professions s'effectue sur la base de ratios (% du nombre d'agents remplissant les conditions d'avancement) au lieu de quotas (% par rapport à l'ensemble du corps), notamment pour les aides-soignants et les personnels administratifs.

Ce nouveau mode de calcul devait permettre, selon ses promoteurs, de débloquent les promotions pour les professions dont les quotas étaient atteints.

Si en 2002, cela a permis effectivement de rouvrir des possibilités de promotions, dès 2003 ce dispositif en a réduit le nombre par rapport à ce qui aurait été obtenu avec les anciens quotas, du fait de nombreux départs en retraite.

Nous refusons donc la généralisation des ratios à toutes les professions, telle que l'envisage le ministère, et réitérons notre exigence de carrières sans barrage à l'intérieur d'un même corps.

Il n'y a pas besoin de rechercher des modalités d'avancements de plus en plus complexes, et souvent opaques et arbitraires, alors que la solution existe déjà. Certaines professions ont une carrière linéaire en un seul grade : pourquoi ces dispositions ne sont pas étendues à tous ?

Primes et indemnités : des disparités de plus en plus grandes !

A chaque réforme, le nombre de primes augmente. Après la NBI, les primes de technicité, maintenant les primes de fin de carrière. Pour compenser partiellement, le blocage des carrières, une prime de fin de carrière a été instaurée d'un montant annuel de 400 euros pour les catégories B et de 700 euros pour les catégories A.

Les conditions d'octroi sont très restrictives car il faut avoir été bloqué cinq ans au même indice en haut du dernier échelon de son corps pour en bénéficier. Résultat, très peu d'agents remplissent les conditions requises.

Pire, le ministère se dit aujourd'hui prêt à discuter du principe d'une prime comprenant une part variable liée à la performance individuelle. C'est l'instauration du salaire "au mérite" contraire aux valeurs de la fonction publique, et surtout ouvrant la porte aux discriminations salariales de toutes sortes.

L'individualisation des salaires est en marche au détriment des cohésions d'équipes qui sont pourtant indispensables au bon fonctionnement des services. Autre préoccupation : les disparités de plus en plus grandes dans l'attribution de la prime semestrielle.

Le ministère veut clore les négociations mi-septembre.

Pour gagner, une mobilisation unitaire de tous les personnels de la fonction publique hospitalière sera indispensable dès la rentrée !

Remise en cause du tramway Châtillon - Viroflay

En 2000 a été lancé le projet de création du tramway Viroflay-Châtillon. Le projet a été validé en 2005 par tous les acteurs, Etat, Région Ile de France, Syndicat des Transports (STIF), les différents conseils régionaux (78 et 92). D'ici à la fin 2006, les travaux devaient commencer pour se terminer fin 2009.

Mais voilà, le gouvernement a décidé de suspendre le financement du tramway ! L'Etat s'était porté garant à hauteur de 24% du prix des travaux ce qui met en péril le projet de tramway. Ceci totalement en dépit des engagements pris laissant le soin aux collectivités locales de trouver le financement.

Pour le syndicat Sud, cette décision est inacceptable. Ce projet était important pour l'hôpital Antoine Béclère et le sud des Hauts-de-Seine largement déficient en moyens de transports en commun.

Pour que ce projet puisse voir le jour, une forte mobilisation sera nécessaire.

Nous vous invitons tous à renvoyer un courrier, à Dominique de Villepin :

Mr Le Premier Ministre - Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne - 75700 Paris

ou sur ce site : www.premier-ministre.gouv.fr

Congés bonifiés 2007 :

Les agents concernés par les congés bonifiés de 2007 doivent impérativement déposer avant le 30 septembre 2006, leurs dossiers complets pour pouvoir prétendre aux congés bonifiés 2007. Pensez-y !

La Nouvelle Com' de Béclère :

A Antoine Béclère comme vous avez pu le constater, nous avons droit à un gros budget communication. Dorénavant le Petit Antoine nous est livré dans un écrin, pardon je veux dire dans une magnifique enveloppe blanche (il ne manque que le *Confidentiel*!). 1500 enveloppes de gâchés... que nous allons tous jeter dans la poubelle... qui sera brûlé par l'hôpital aux prix de 122€ la tonne car nous ne recyclons pas la papier !

Visite de nuit du syndicat Sud...

A la rentrée, le syndicat Sud reprend ses visites de nuit. Tous les mois nous passeront vous voir pour discuter avec vous. En septembre nous serons présent les 11 & 14 septembre de 22h à 3h du matin. Pour les autres mois, les visites sont affichés dans notre panneau d'affichage et sur le site. Appelez nous ces nuits là au 4175...





un syndicat différent :

Se syndiquer à Sud, c'est sortir de l'isolement de son service et de la vision étroite de sa branche professionnelle. C'est accéder à un espace collectif de proposition, de débat, de lutte, de solidarité pour un syndicalisme de masse et de transformation. C'est agir sur l'évolution des métiers, des pratiques professionnelles et sur ses conditions de travail. C'est s'inscrire dans un combat à long terme contre la disparition progressive des services publics au nom de la seule rentabilité et contre les effets désastreux de la mondialisation.

Adhérez à Sud, c'est rejoindre une nouvelle voie dans le syndicalisme. L'originalité de Sud, c'est sa pratique syndicale unitaire et ouverte au monde, aux collectifs militants, aux luttes sociales, au combat alter mondialiste.

A Sud, c'est la base qui décide au plus près du terrain, au plus près des salariés, au plus près des luttes.

Si vos idées se rapprochent des nôtres et que vous souhaitez nous soutenir, venez nous rencontrer au local Sud Santé, près des mutuelles.

Barème des cotisations syndicales :

60% sont déductibles des revenus :

Ainsi si vous donnez 100 € à Sud Santé, 60 € seront déduits de votre impôt sur le revenu, l'année d'après. Seulement 40 € sera donc à votre charge.

Paiement	Prélèvements	Chèques ou espèces
Salaire	Trimestre	Année
< 1000 €	12.5 €	50 €
1000 à 1150 €	19 €	76 €
1151 à 1380 €	21 €	84 €
1381 à 1610 €	25 €	100 €
1611 à 1840 €	27 €	108 €
1841 à 2090 €	29 €	116 €
2091 à 2340 €	31 €	124 €
2341 à 2530 €	33 €	132 €
> 2531 €	35 €	140 €

Si vous optez pour le prélèvement, celui ci s'effectue fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre.

le SUDOKU

Ça y est, vous êtes accro et vous attendez le Langue de Vipère, rien que pour avoir une nouvelle grille, et bien la voici :

Petit rappel de la règle du jeu :

Chaque ligne, colonne et région (carré de 3 sur 3 cases) doit contenir tous les chiffres de 1 à 9 une fois et une seule.

Si vous avez des difficultés, passez au local, nous vous aiderons à résoudre vos problèmes.

Niveau Facile :

		5	8			2		
8		3			6		4	7
	4		3			5		1
	5		4			6	2	9
		2				4		
4	8	9			1		3	
9		8			5		7	
2	7		1			8		6
		6			2	3		

Solution de la grille précédente sur le site internet rubrique Langue de Vipère :

<http://www.sudbeclere.org>



Hôpital Antoine Béclère - 157 rue de la Porte de Trivaux 92141 Clamart
Tél. : 0145374464 - Fax : 0145374864 - Courriel : syndicat@sudbeclere.org
Site : www.SudBeclere.org

